

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 octobre 2020

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt, le vingt-deux octobre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquois, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.es municipaux.ales en exercice est de 35.

Étaient présent.es :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, , M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Philippe Lecomte.
M. Kaddour Métir représenté par Mme Elsa Solvignon.
Mme Annette Perthuis représentée par Mme Cécilia Vala.
M. Michel Souillac représenté par Mme Laura Youkana.
Mme Isabelle Dutronc représentée par M. Olivier Guillotin.
Mme Jessie Claude représenté par Mme Aurélie Million.

Étaient absent.es

Mme Muriel Éthève.
M. Philippe Vafiadès.
Mme Marie Giné.

Madame Paule Frachon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

La présidence de séance est assurée par Madame la Maire.

Mme la Maire souhaite rendre hommage à M. Samuel Paty.

L'assemblée respecte une minute de silence.

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

M. Madelin indique qu'il n'a pas reçu ni la convocation, ni les documents.

Mme la Maire lui rappelle que la procédure est dématérialisée et que les élu.es disposent tous et toutes des outils sécurisés adaptés, à savoir une messagerie dédiée et l'accès au logiciel ixbus, et que si ces logiciels ne fonctionnent pas, il lui faut se rapprocher du service informatique.

M. Madelin expose que son groupe n'a pas reçu d'information sur l'accès à ces outils, mis à part une fiche procédure ixbus.

Mme la Maire répète qu'il lui faut solliciter le service informatique dans les meilleurs délais.

M. Domps souhaite intervenir sur deux aspects, la forme et le fond. Sur la forme, il s'étonne des modalités de convocation de la présente séance.

Mme la Maire lui rappelle que ce n'est pas l'objet de cette question et qu'il pourra s'exprimer lors des questions orales.

M. Domps souhaite continuer.

Mme la Maire insiste et lui demande d'interrompre son intervention.

M. Domps hausse la voix et indique qu'il ne parle pas de questions diverses mais du compte rendu. Il expose qu'en entrant dans cette salle, il n'avait pas d'idée des raisons de l'urgence à tenir cette séance, qui ne peuvent être liées au Covid. Aussi, il en déduit que c'est lié à l'approbation du compte-rendu du 10 juillet 2020. Il votera ainsi contre et souhaite apporter les précisions suivantes :

« S'agissant du fond, je voudrais reprendre le petit échange avec Philippe Pallier sur l'opportunité de demander aux services de faire des tâches inutiles, puisque c'est un point du compte rendu.

J'ai été plus précis que ce que dit le compte-rendu en ne demandant pas seulement que l'exécutif demande des documents pertinents, mais surtout ne demande que ce qui est nécessaire, sans tomber dans l'inflation de tâches administratives inutiles.

Il était astucieux de la part de Philippe Pallier de faire croire que je critiquais l'Administration : cela fait partie des petites joutes politiques qui consistent à détourner le sens des interventions pour en tirer un bénéfice d'audience. Mais c'était faux sur la forme et surtout cela risque de gâcher le fond. C'est pourquoi je me permets de revenir rapidement sur le sujet précis. Je communiquerai le texte de mon intervention pour que le compte rendu à venir, de notre réunion de ce jour, reflète exactement ma pensée, le sujet en vaut la peine.

Très succinctement donc, il est de la responsabilité du Conseil municipal d'orienter l'action sur les grandes lignes et de demander à la Maire de mettre en œuvre les moyens qui vont en ce sens. C'est donc à nous, Conseil municipal, de nous prononcer en faveur d'une désinflation des tâches inutiles afin que l'Administration puisse se concentrer sur les tâches utiles, lesquelles ne peuvent pas toujours être correctement remplies du fait-même des excès d'attention à un formalisme stérile.

Car si les orientations sont du domaine du Conseil municipal, l'exécution est bien de la responsabilité personnelle de la Maire, seule cheffe de l'Administration. C'est la raison pour laquelle je ré-interviens : demander que madame la Maire mette au cœur de son action cette décroissance du formalisme inutile... tout en améliorant la transmission de l'information, qui, comme nous l'observons à plusieurs reprises, est très déficiente. »

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par **31 voix pour** - *Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant (représentée), M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis (représentée), M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac (représenté), M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc (représentée), M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude (représentée) et M. Jean-Jacques Um – et **1 voix contre** - *M. Richard Domps* - d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020.*

II – INFORMATIONS AUX ELU.ES SUR LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE AU NIVEAU LOCAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Madame la Maire ajoute :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Face à la crise sanitaire que nous avons vécue en mars dernier, les élu.es locaux ont été en première ligne pour répondre à la population, parfois angoissée et démunie. Nous avons géré une crise inédite.

Cette pandémie a remis en cause toutes nos croyances. Elle a révélé les contradictions de notre société et constitue aujourd'hui une occasion unique pour réinventer un nouveau monde en tirant les leçons de cette crise sanitaire. Permettez-moi de rappeler les faits.

Le 12 mars 2020, le Président de la République annonçait la fermeture des établissements scolaires, en réponse à la pandémie de Covid-19.

Le 17 mars 2020, il prenait des mesures drastiques de confinement sur tout le territoire national, limitant les déplacements au strict nécessaire.

Dès lors, nous faisions face à une crise sanitaire sans précédent qui nous mettait tous à l'épreuve. Pour ma part, je réunissais quotidiennement une cellule de crise avec la direction générale et mon cabinet, pour suivre la situation d'heure en heure, et prendre les mesures nécessaires, qui évoluaient de jour en jour selon les décrets d'application ministériels pris au fil de l'eau.

J'étais en liaison quotidienne avec les services de la Préfecture, de l'ARS et des forces de police. Ce confinement a obligé une adaptation en urgence de l'organisation de notre collectivité et nous a contraints à prendre des dispositions pour maintenir le service public.

Des solutions de télétravail ont été mises en place dans des délais records pour les missions qui le permettaient. Celles relatives à l'urgence, à la sécurité, à la salubrité, à la prise en charge des personnes vulnérables et à la gestion de crise étaient assurées. Des services restaient accessibles sur rendez-vous pour traiter des urgences.

Nous nous sommes mobilisés à travers de nombreuses initiatives permettant de mettre en place une chaîne de solidarité efficace. Nous savions que nous subirions de plein fouet la crise car nous étions confrontés aux demandes multiples de nos concitoyens et nous devions garantir la continuité des services publics.

La Ville n'a pas été la seule à agir et je veux saluer toutes les remarquables initiatives qui ont émergé durant cette période difficile, rendant plus supportable le quotidien de celles et de ceux qui n'avaient d'autres choix que de rester au domicile. C'est un bel élan de solidarité qui s'est créé dès le départ et qui n'a cessé de prendre de l'ampleur.

Ce confinement a impliqué des efforts importants, particulièrement pour tous ceux qui résidaient en appartements ou bien qui étaient seuls, isolés de leurs familles ou sans environnement social.

À partir du 11 mai 2020, le Président de la République ayant annoncé plusieurs mesures de déconfinement, nous avons travaillé à une phase de transition pour préparer une reprise progressive d'activité, qui tenait compte, tant des conséquences de la situation sanitaire et économique sur la population, que du maintien d'une situation d'alerte permanente.

Ce déconfinement ne signifiait pas pour autant la fin de l'épidémie, nous le pressentions. Pour preuve, la situation évolue encore chaque jour.

Ainsi, depuis quelques jours maintenant, le contexte actuel de propagation du virus covid-19 progresse.

Plus singulièrement, la situation épidémiologique dans le département du Val-de-Marne a conduit les autorités nationales à le placer en zone d'alerte maximale, avec pour conséquence l'application de nouvelles mesures de restriction valables pour 15 jours renouvelables, du 6 octobre 2020 au 19 octobre 2020.

Le 8 octobre dernier, le directeur de l'ARS de l'Ile-de-France déclarait qu'il fallait se préparer à « une marée très forte » de nouveau malades du Covid-19. Le plan blanc des hôpitaux passait au niveau 2.

On nous annonce que la situation va largement se dégrader avec des conséquences lourdes en termes de santé publique pour la protection des citoyens. Nos comportements immédiats déterminant l'étape d'après, les autorités nous invitent à réduire de 20% nos interactions sociales.

Le 14 octobre dernier, le Président de la République annonçait la mise en place d'un couvre-feu pour une durée de six semaines à partir de samedi 17 octobre. Une date à laquelle sera également rétabli l'état d'urgence sanitaire.

Celui-ci concerne neuf métropoles dont Paris, et plus largement l'Ile-de-France.

Vous le voyez, cette rentrée ne ressemble à aucune autre. Nous devons nous préparer peut-être à une seconde vague.

Pour toutes ces raisons, aujourd'hui, il me paraît indispensable de vous tenir informés des dispositions prises par la Ville, en urgence parfois, pour gérer la crise sanitaire au fur et à mesure des annonces gouvernementales.

Nous sommes amenés à concilier sécurité et continuité de service, c'est pourquoi il nous a paru important de vous communiquer de façon large sur ce que nous faisions et entreprenions.

J'attire votre attention sur le fait que les dispositifs que nous mettons en place sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation sanitaire et des prescriptions gouvernementales.

Bien évidemment, je ne manquerai pas de vous tenir informés de tout changement significatif dans ces dispositifs.

Nous devons plus que jamais unir nos forces pour répondre, ensemble, aux conséquences du virus en respectant les gestes barrières.

Je vous engage à le faire. »

M. Aubry intervient pour le secteur de la propreté urbaine et le cadre de vie. Par nature ces activités ne sont pas éligibles au télétravail, il est donc nécessaire de maintenir le travail en

présentiel dans le respect des consignes sanitaires. L'investissement des agents lors du premier confinement avait déjà salué, ce qu'il tient à rappeler. Il précise que si la situation le nécessite, l'organisation sera recentrée sur les tâches les plus urgentes comme au premier confinement. L'organisation du service évoluera en fonction de la situation.

M. Guillotin expose que les marchés sont pour l'instant ouverts dans le respect du protocole sanitaire, tout comme les commerces locaux. Si la Ville ne dispose pas de pouvoir de contrôle sur ces commerces, une réflexion est en cours sur une procédure de labellisation des bonnes pratiques des commerçants mettant en avant les efforts faits.

M. Pallier détaille les modalités pratiques mises en œuvre pour le service régie, travaux neufs, informatique, magasin, ainsi que le protocole d'accueil du public par l'accueil unique, et l'état civil, avec notamment, l'accent mis sur les procédures dématérialisées. Un point régulier sur ces mesures est fait avec la direction générale ainsi qu'avec les organismes collégiaux concernés comme le CHSCT, dont la dernière séance sur ce point a eu lieu le 17 octobre dernier. Il a été confirmé que le télétravail devait être la modalité de travail à privilégier lorsque que le type d'activité exercé le permet. De plus, un focus particulier a été fait sur la définition de « cas contact » et la procédure à suivre dans ce cas.

M. Caristan précise que l'organisation du C.C.A.S. a également été adaptée pour concilier ouverture du service et télétravail, le service de domiciliation a été maintenu en présentiel, tout comme le portage des repas et la restauration collective au foyer Émile Roux dans le respect du protocole sanitaire. Les activités physiques et de loisirs ont pour l'instant été suspendues. 70 nouvelles familles ont été enregistrées par l'épicerie sociale.

Mme Sadane ajoute que les protocoles sanitaires en vigueur sont strictement suivis au sein des groupes scolaires et périscolaires.

Mme Legros confirme que c'est également le cas au sein des crèches et du relais d'assistantes maternelles.

M. Dramé indique que l'activité sportive intérieure est suspendue pour les adultes, l'activité extérieure est permise mais l'accès aux vestiaires a été neutralisé. Les activités du passeport jeune ont été adaptées pour éviter les sports de contact.

Mme Solvignon expose que l'accueil du public au service jeunesse a été adapté pour être conforme au protocole sanitaire en vigueur, comme les activités proposées. Concernant l'animation de la Ville, sont en cours de préparation les fêtes de fin d'année et le téléthon qui seront adaptées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

M. Besnier précise que les salles polyvalentes continuent à être mises à disposition des associations pour les activités autorisées, comme les assemblées générales, mais le prêt de matériels a été suspendu.

Mme Vala ajoute que la bibliothèque municipale et la ludothèque sont, pour l'heure, ouvertes dans le respect des mesures en vigueur, comme l'école d'art et l'espace d'art. Pour le théâtre de la Grange Dimière, les agents travaillent à la mise en place des protocoles pour l'accueil du public.

M. Oberhauser détaille les mesures prises pour l'accueil du public au centre municipal de santé.

M. Madelin demande comment est gérée l'affluence.

Mme la Maire répond que, lorsque c'est un flux d'usager, ils sont retenus à l'accueil. Pour les réunions, le nombre de participant.es est connu en avance et la taille de la salle choisie en conséquence. De même pour le restaurant communal où a été mis en place un registre d'inscriptions préalables.

M. Madelin demande une précision sur cette affluence pour les activités senior.

Mme la Maire précise que c'est également sur inscription préalable et, si le nombre d'inscrit.es dépasse le nombre de place, l'activité est doublée.

M. Domps fait l'intervention suivante :

« J'ai un avis un peu plus négatif sur l'action gouvernementale et je tiens à l'exprimer.

Il ne m'appartient pas ici de donner des opinions définitives sur le sujet mais d'alerter sur des faits que tout le monde peut constater... ou du moins pourrait constater si les ondes et les réseaux n'étaient pas encombrés par des informations tellement inexactes et incomplètes qu'elles pourraient s'avérer fausses.

Je vais partir uniquement des chiffres de Santé Publique France qu'on peut voir sous forme de graphiques sur le site L'internaute. Il s'agit donc d'informations totalement certaines et non une des innombrables « fake-news » qui prospèrent à cause d'une information officielle qui apparaît contestable si on l'analyse rationnellement.

Premier point : il y a de l'ordre de 5 à 10 fois moins de morts qu'au plus haut de la vague de mars-avril-mai alors que le nombre de cas affichés est 10 fois plus élevé. Doit-on en déduire que la létalité est cinquante à cent moins moindre ? Certainement pas. En effet, les chiffres de mars-avril-mai sont très sous-estimés mais, au lieu de l'affirmer de façon imprécise et que personne ne peut apprécier, il serait bon de les rectifier rétrospectivement. Avec des enquêtes auprès d'un panel de personnes, puis des tests pour savoir si les cas mentionnés ont eu le Covid ou non, on arriverait à ré-estimer le début de la courbe pour lui donner une forme plus proche de la réalité. D'autant plus qu'on peut se satisfaire des marges d'incertitude et de la subjectivité des sondages, car il s'agit simplement de savoir si c'est 10 fois plus, à peu près autant ou 10 fois moins. Mais tant qu'on n'aura pas de chiffres de meilleure qualité on ne sera pas en mesure d'évaluer le futur. Et c'est très important.

Second point : on parle de deuxième vague, alors que pour les décès, ce n'est pour l'instant qu'une vague à peu près 5 à 10 fois moins haute. Cela ne veut pas dire qu'elle ne va pas enfler pour être deux fois moins haute, voire identique, voire plus forte, mais simplement que c'est pour l'instant plus de la prédiction que de la prévision. La question actuelle est bien là : que faire pour qu'elle n'enfle pas ? Ce qui amène au point suivant.

Troisième point : alors que le nombre de mesures coercitives plus ou moins justifiées augmente dans tous les sens depuis cet été, il y a pourtant bien une deuxième vague qui se développe. Au lieu de faire ce qui pourrait être pertinent, on essaie de rassurer l'opinion publique en installant dans la durée des mesures privatives de liberté, dont l'effet semble sinon nul du moins microscopique.

Quatrième point : alors que l'Allemagne s'est bien mieux débrouillée que la France, notamment parce qu'elle disposait de 4 ou 5 fois plus de lits de réanimation (et une mortalité quatre fois moindre), on s'aperçoit que plus de six mois après on en est exactement au même point (il semble même qu'on avait un peu déséquipé, cet été). Et ce alors que toute la communication officielle table sur une seconde vague. On marche sur la tête !

Dernier point : "tous les autres pays font pareil". Ce n'est pas vrai. Sinon comment expliquer que d'autres s'en tirent bien mieux tout en respectant plus les libertés individuelles. Je pense en particulier à l'Allemagne et à la Suède qui, contrairement à ce que disent certains médias, a un taux de mortalité un peu plus faible que le nôtre. Évidemment, si on se réfère à Trump, Bolsonaro, Poutine ou Xi Jin Ping, on pourra être content de notre politique publique, mais ce ne sont ni les dirigeants ni les systèmes politiques que je vénère.

Que proposer ? Simplement embaucher de vrais scientifiques et les laisser travailler sans leur dire ce qu'ils doivent penser, en les incitant simplement à creuser dans les bonnes directions, celles de la logique, de l'étude et la raison et non celles d'une pensée officielle pas toujours très rationnelle.

Tant qu'on n'en sait trop rien, comme tout le monde le reconnaît, le plus simple et le plus efficace serait peut-être de transposer les meilleures règles utilisées dans les pays qui réussissent mieux que nous, tout en étant plus respectueux de leurs concitoyens.

Réservez notre inventivité nationale pour les moments où on sera certain de savoir ce qui se passe, car pour l'instant nous étonnons plus par notre créativité procédurière que par ses résultats. Avec les économies en personnels et en moyens financiers obtenues grâce à la réduction d'une communication vide et contradictoire, on pourrait alors commencer à équiper des hôpitaux et recruter-former des personnels soignants : ce secteur sera toujours demandeur et au moins on est sûr de leur utilité.

Enfin, parce que personne ne semble plus s'en inquiéter, il faudra réfléchir comment restaurer les libertés individuelles plutôt que d'enkyster le réglementarisme et l'autoritarisme sans qu'on en voie le bout. D'ailleurs y en aura-t-il un ?

Quant à nous, au niveau local, notre impact est minime. Mais on peut quand même alerter les autorités sur des constats simples et évidents. J'essaie modestement de le faire mais il serait bon que madame la Maire essaie de faire bouger dans le bon sens les échelons supérieurs.

L'opinion publique doit être une synthèse des opinions individuelles et non une parole-miracle venue d'en haut, surtout quand ce en-haut dit ne rien comprendre et semble faire peu d'efforts pour mieux comprendre.

Je prie madame la Maire de relayer ces interrogations et réserves à l'égard de notre action publique. »

Mme la Maire indique que certaines de ces remarques sont partagées et remontées lors de réunion avec la Préfecture.

M. Um souhaiterait que le mode de présentation pour ce type de sujet, qu'il juge trop académique, soit modifié, pour porter sur des sujets pragmatiques, pour connaître, par exemple, l'impact de ces politiques covid sur la fréquentation des services publics, sur le déroulé des travaux...

Mme la Maire répond que l'état des lieux de ces impacts est en cours, la rentrée venant d'avoir lieu, et dans des conditions particulières, les services ont besoin de plus de temps.

M. Madelin partage la demande d'étude d'impact de M. Um et demande s'il est prévu que le centre municipal de santé puisse effectuer des tests de dépistage.

M. Oberhauser indique que cette piste a été examinée, mais que l'activité et l'agrément actuel du service ne le permet pas.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte de la présentation des mesures prises dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire du covid-19 au niveau local.

Madame la Maire ajoute à l'ordre du jour une question mineure relative à la modification de la composition des commissions municipales.

III – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Besnier, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, à l'unanimité, de modifier la composition des commissions municipales permanentes et a désigné M. Richard Domps en tant que membre supplémentaire des commissions « ressources, intercommunalité, économie sociale et solidaire », « ville durable » et « ville solidaire » et M. Philippe Vafiadès en tant que membre supplémentaire des commissions « ville dynamique » et « vivre ensemble ».

M. Besnier a sollicité qu'un vœu soit pris en urgence par l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a décidé, par **28 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant (représentée), M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis (représentée), M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac (représenté), M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc (représentée), M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana et M. Jean-Jacques Um – **et 4 abstentions** - M. Richard Domps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude (représentée) - de délibérer sur le vœu.

IV - VŒU MUNICIPAL POUR DEMANDER L'APPLICATION DE LA LOI ELAN POUR L'ENCADREMENT DES LOYERS

Après avoir entendu l'exposé de Madame Estelle Leyssenne, rapporteure,

M. Domps regrette de ne pas avoir eu plus de temps pour préparer ce sujet et c'est pour cette raison qu'il n'a pas voté l'urgence. Sa première impression est que le problème de logement est complexe et touche l'ensemble de la France, et que, si on continue d'appliquer des « mesurettes » locales au lieu de s'attaquer aux causes, cela ne résoudra rien. Bien que sur le fond, il n'est pas en désaccord avec la proposition, il considère que cette problématique est importante et doit faire l'objet d'une réponse nationale réfléchie, et non d'une mesure d'urgence locale visant à pallier l'inaction de l'État, sauf à prendre le risque de se retrouver dans quelques années avec le même constat d'échec.

M. Madelin partage une partie des remarques précédentes et expose que la mesure proposée pourrait avoir des conséquences à l'inverse de celles attendues en dissuadant les propriétaires de mettre à la location leur logement. N'ayant pas eu le temps d'examiner cet aspect, il indique que son groupe ne participera pas au vote.

M. Um s'interroge sur le formalisme de vœux.

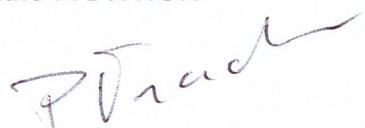
Mme la Maire répond que c'est pour que la volonté du Conseil municipal soit formalisée afin d'être transmise à l'établissement public Grand-Orly Seine Bièvre en charge de cette compétence.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a décidé, par **28 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant (représentée), M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis (représentée), M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac (représenté), M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc (représentée), M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana et M. Jean-Jacques Um – **et 4 abstentions** - M. Richard Domps, Mme Aurélie Million, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude (représentée) - de candidater pour participer à l'expérimentation de mise en place d'un dispositif d'encadrement des loyers sur le territoire du Grand Orly Seine Bièvre.

La séance est levée le 22 octobre 2020 à 20 heures 55 minute.

Fresnes, le 11 FEV 2021

La secrétaire,
Paule FRACHON



La Maire,
Marie CHAVANON

